



CONFERENCE DU 25 NOVEMBRE 2016

Allocution Introductive du Président

- Mesdames & Messieurs les Présidents et membres des associations amies, ici présents,
- Mesdames et Messieurs les Etudiants,
- Chers membres de l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique,

L'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique, est une famille, avec ses rituels et ses fondamentaux.

La rentrée du Cycle de nos Conférences, constitue un de nos rites fondamentaux.

Et, comme le poète, dans l'INTENTION POETIQUE de GLISSANT, nous choisissons ce que nous voulons construire, préserver, sauver, développer.

Et nos rituels, ne donnent pas seulement du rythme à notre calendrier, mais sont également « un levier de conscience », autant pour nous, que pour vous, auditeurs de nos Conférences.

Je vous remercie, tous personnellement, de votre présence ce soir, et tout particulièrement les étudiants, et chaque auditeur que je revois avec plaisir.

Qu'il me soit permis de saluer spécialement :

- les Présidentes, Présidents, et Membres des associations amies et partenaires, AMARHISFA, SOROPTIMIST ;

- Monsieur le Bâtonnier Dominique NICOLAS, Madame le Bâtonnier Danielle MARCELINE, mes chers confrères, cela me donne l'occasion de rappeler que nos Conférences sont éligibles à la formation continue des avocats ;

- Monsieur le Premier Président, Gilles ROSATI, qui nous honore de sa présence, pour la première fois.

Dans toute famille, il y a parfois des moments malheureux. Au mois d'août dernier, nous avons perdu un de nos membres, Monsieur Alain ALPHA, ancien greffier, et ancien avocat.

C'est Madame Michèle GOTTIN qui m'a représenté, pour exprimer à sa famille, notre témoignage de solidarité.

Aujourd'hui, je vous propose de lui rendre directement hommage, par l'observation d'une minute de silence.

Mesdames et Messieurs,

Venons-en maintenant au thème de notre Conférence de ce soir :

« Le respect des Droits Fondamentaux du salarié
dans l'entreprise »

Nous allons traiter ce soir, de la relation de travail, mais, pas sous l'angle le plus fréquemment utilisé, c'est-à-dire, l'antagonisme d'intérêts, mais plutôt par la définition du poète, Boris VIAN, pour qui :

*« Le travail, c'est la liberté. La liberté c'est celle des autres.
Le travail, c'est celui des autres »*

Tout est dit dans cette citation. Le curseur est clairement fixé. Nous sommes au niveau des droits fondamentaux.

Mesdames et Messieurs,

Le sujet de ce soir, est plus difficile à cerner qu'il n'y paraît. Il ne porte pas sur les droits du salarié.

Nous ne parlerons pas de négociation annuelle, de prime, de congés payés, etc..., bref, il ne s'agit pas de commenter le Code du Travail.

Toute la difficulté du sujet tient en deux mots « Droits Fondamentaux ».

L'expression a été utilisée pour la première fois, par le Conseil Constitutionnel, en 1982, à propos du droit de propriété, pour désigner un droit naturel de l'Homme, inhérent à la personne humaine, indépendamment de la fonction ou du rang social de l'individu.

L'exercice attendu de nos conférenciers, consiste à présenter une analyse, sur la réalité de ces droits fondamentaux dans la relation de travail.

J'indique donc, qu'il n'y aura pas, ce soir, de cours de droit du travail ou de droit syndical, ce n'est pas le sujet.

Pour traiter d'un thème aussi pointu, il nous fallait deux compétences reconnues :

- Monsieur Bernard EDOUARD, que nous félicitons chaleureusement pour sa récente et brillante élection à la présidence du MEDEF Martinique.

Tous nos vœux sincères de succès dans ses nouvelles fonctions, l'accompagnent.

Economiste de formation, formé par l'Université d'Aix Marseille, il a d'abord débuté sa carrière dans la banque, au Crédit Martiniquais, puis à la SGBA.

Aujourd'hui, Monsieur EDOUARD, Secrétaire général du Groupe Parfait, chef d'entreprise (Fitness Park et Fitness Boutique).

Et, depuis peu, Président du MEDEF Martinique.

A côté de Monsieur EDOUARD, nous avons une deuxième conférencière.

Maître Aurélie AUTEVILLE, membre de l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique, depuis nos débuts, malgré sa filiation, a dû attendre des années, au sein de notre Institut, avant d'être, pour la première fois, Conférencière, à ma demande.

Major de l'EDHEC, titulaire d'un Master Droit des Affaires, Maître Aurélie AUTEVILLE a d'abord exercé pendant quatre années au Cabinet LINKLATERS à Paris, avant de rejoindre mon cabinet, pour assurer le développement du département Droit des Affaires, créé spécialement pour elle.

Deux conférenciers de choix, pour traiter d'un sujet difficile, mais ô combien intéressant.

Raymond AUTEVILLE
Ancien Bâtonnier